

OLC N° 1177 RECU LE 24 OCT. 2019

JZ	FC	SA	GC	AL	MC	RG	VICE-PDT
	X	X			X		C. Lamollette
JLF	PC	JB	NM	OM	SP	OT	AUTRES
				OK			



PREFET de MEURTHE-ET-MOSELLE

Direction Départementale  
des Territoires de Meurthe-  
et-Moselle

Service Environnement-  
Eau-Biodiversité

Unité police des milieux  
aquatiques et de la pêche

Dossier suivi par :  
Sylvain ANCEL

Tél. : 03 83 91 41 41  
Fax : 03 83 37 06 66

Réf. : 54-2019-00145

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
ORNE LORRAINE CONFLUENCES  
1 PLACE DU GENERAL LECLERC  
54580 AUBOUÉ

Mèl : sylvain.ancel@meurthe-et-moselle.gouv.fr

Objet : dossier de déclaration d'intérêt général instruit au titre de l'article L. 211-7 du code de l'environnement : PROGRAMME D'ENTRETIEN DU LONGEAU  
Mise à l'enquête publique

NANCY CEDEX, le 9 octobre 2019

Mon service instruit le dossier de déclaration d'intérêt général au titre de l'article L. 211-7 du code de l'environnement, concernant l'opération suivante :

**PROGRAMME D'ENTRETIEN DU LONGEAU SUR LES COMMUNES D'ALLAMONT, BRAINVILLE, FRIAUVILLE, CONFLANS-EN-JARNISY ET JARNY**

Ce dossier a fait l'objet d'une enquête administrative auprès des services et organismes suivants :

- Agence de l'Eau Rhin-Meuse
- Commission Locale de l'eau du SAGE du bassin ferrifère
- Service départemental de l'AFB de Meurthe-et-Moselle
- Chambre d'Agriculture de Meurthe-et-Moselle
- Fédération Départementale des Associations Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de la Meurthe-et-Moselle
- Direction Départementale des Territoires de Meurthe-et-Moselle – Pôle Nature
- Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle

Leurs remarques et réserves devront être prises en compte.

Ce dossier étant donc jugé complet et régulier, compte tenu des enjeux, je vous propose qu'il fasse l'objet d'une enquête publique d'une durée minimale d'un mois et d'une durée maximale de 2 mois.

**Je vous informe que l'organisation de cette enquête publique relève de votre compétence en application de l'article L. 123-3 du code de l'environnement.**

Je vous propose que l'enquête publique se déroule sur les 5 communes concernées par le projet.

La commune siège de l'enquête publique serait : JARNY.

Afin d'assurer la bonne instruction du dossier loi sur l'Eau, je vous saurais gré de me faire connaître les dates de l'enquête publique, dès que celles-ci seront arrêtées.

Le chef du service Environnement, Eau et Biodiversité

Le Chef de Service Adjoint

Emmanuelle FORTEMER

PJ : avis FDAAPPMA 54, CA 54, AERM, DDT  
54/PN et CLE

**Sujet :** [INTERNET] Programme d'entretien du Longeau

**De :** > e.tavoso (par Internet) <e.tavoso@peche-54.fr>

**Date :** 06/09/2019 16:27

**Pour :** <sylvain.ancel@meurthe-et-moselle.gouv.fr>

Monsieur,

Par courrier du 12 tout dernier, vous sollicitez l'avis de la Fédération de Meurthe-et-Moselle pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique sur le programme d'entretien du Longeau. Considérant que les travaux contribueront à l'amélioration du milieu, un avis favorable est formulé sous réserve des habituelles remarques relatives aux mesures préventives à prendre en termes de pollution par les engins.

Sincères salutations,



**Eric TAVOSO**

*Directeur*

**Fédération de Meurthe-et-Moselle  
pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique**

50, rue du Docteur Bernheim 54000 Nancy

Tél. 03.83.56.27.44

[www.peche-54.fr](http://www.peche-54.fr)

*Jean-Michel Laxou*

26 AOÛT 2019

**Monsieur Le Directeur**  
**Direction Départementale des**  
**Territoires**  
**CO N°60025**  
**54035 NANCY Cédex**

A l'attention de Sylvain ANCEL

**Laxou, le 21 août 2019**

Objet : entretien du Longeau sur les communes d'Allamont, Brainville ,  
Friaucelle ,Conflans en Jarnisy et JARNY

Monsieur Le Directeur,

En réponse à votre consultation concernant le **programme d'entretien du Longeau** , nous avons l'honneur de porter à votre connaissance les remarques suivantes :

- Le traitement de la ripisylve touche des exploitations agricoles ; aussi, il est important d'avoir une **concertation locale avec les exploitants concernés** ; une information collective sur les travaux pourrait être envisagée, d'autant plus que le 1<sup>er</sup> programme de restauration avait suscité des incompréhensions. Dans les modalités de mise en œuvre, il est nécessaire d'informer **les exploitants agricoles en plus des propriétaires**, aussi il est important que le conventionnement soit tripartite incluant propriétaire et exploitant.
- Globalement, il faudra être vigilant sur la période retenue pour la réalisation des travaux qui pourrait impacter l'état des parcelles.

Nos services restent à votre disposition pour tout élément complémentaire.

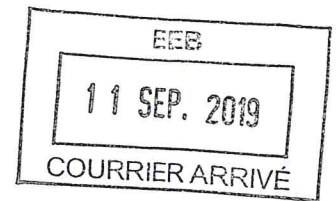
Veillez agréer, Monsieur Le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

**Le Président**

*Laurent ROUYER*  
**Laurent ROUYER**



Jeune → Sylvain



N.REF. : JL/MAW  
V.REF. : 54-2019-00145  
P.J. : 1 dossier

Madame la Directrice Départementale des  
Territoires de Meurthe et Moselle  
Service Police de l'Eau  
45, rue Ste Catherine  
Case Officielle 60025  
54035 NANCY CEDEX

Objet : Dossier de demande d'intérêt général

A l'attention de M. Sylvain ANCEL

Affaire suivie par Julien LALOE  
Direction des Aides et de l'Action Territoriale  
Service territorial Moselle Aval et Sarre  
Tel : 03 87 34 47 80  
Mel : julien.laloe@eau-rhin-meuse.fr

Rozérieulles, le - 9 SEP. 2019

Madame la Directrice,

Vous m'avez adressé, pour avis, dans le cadre de l'enquête administrative, le dossier de demande d'intérêt général au titre des articles L.214-1 à L.214-6 du code de l'environnement (Loi sur l'Eau) concernant le programme d'entretien du Longeau sur les communes d'ALLAMONT, BRAINVILLE, FRIAUVILLE, CONFLANS EN JARNISY et JARNY.

Après analyse de ces documents par mes services, ce projet n'appelle pas de remarque particulière de la part de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse.

M. LALOE, qui se charge du suivi de ce dossier, se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur général,

Pour le Directeur Général,  
La Cheffe du Service Territorial  
Moselle Aval et Sarre,



Sarah WALTER

PRÉFET DE MEURTHE-ET-MOSELLE

Nancy, le

06 SEP. 2019

Direction départementale  
des Territoires

Service Environnement Eau  
Biodiversité

EEB/Police de la nature  
à

EEB/ Police Milieu aquatique et pêche

Référence :

Affaire suivie par : Adeline COLLIGNON

Copie à :-

Ligne directe : 03.83.91.41.25 – du service : 03 83 91 41 06

adeline.collignon@meurthe-et-moselle.gouv.fr

**Objet : DIG Longeau : avis nature**

P.J. : -

Par courrier du 12 août 2019, vous sollicitez mon avis au titre de la nature/biodiversité sur le dossier de demande d'intérêt général du Code de l'environnement (loi sur l'eau) du programme d'entretien du Longeau sur les communes d'Allamont, Brainville, Conflans-en-Jarnisy et Jarny, déposé par la Communauté de communes Orne Lorraine Confluences.

Dans ce cadre, considérant que l'abattage des arbres prévu au projet est susceptible de porter atteinte à certaines espèces protégées (chauves-souris et oiseaux) et leurs habitats, l'abattage des arbres devra avoir lieu en septembre à octobre.

Le chef de service Eau Environnement Biodiversité

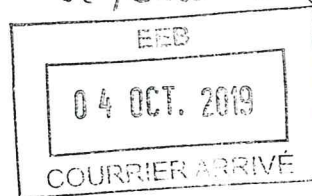
Fabrice ARKI



# Bassin Ferrifère

Schéma d'Aménagement  
et de Gestion des Eaux

SAGE



Direction Départementale des Territoires de la  
Meurthe et Moselle  
Service Police de l'eau  
Case officielle 60025  
54035 Nancy Cédex

A l'attention de Sylvain Ancel

Metz, le 1<sup>er</sup> octobre 2019

*déclaration*  
Objet : ~~demande~~ d'intérêt général au titre du code de l'environnement pour le  
programme d'entretien du Longeau

Monsieur,

Vous avez consulté la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) Bassin Ferrifère concernant la demande d'intérêt général pour le programme d'entretien du Longeau déposée par la Communauté de Communes Orne Lorraine Confluences.

J'ai l'honneur de vous informer que le Bureau de la CLE a donné un avis favorable dans la mesure où le projet est conforme aux dispositions du SAGE Bassin Ferrifère. Il attire cependant l'attention du maître d'ouvrage sur les enjeux pendant les travaux en termes de préservation des zones humides et de leur fonctionnalité et de gestion maîtrisée des embâcles et des atterrissements.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Vincent MATELIC  
Maire de Rosselange  
Président de la CLE